

Rapport d'activités 2023

Police municipale de la Ville de Genève



VILLE DE
GENÈVE

Sommaire

Edito de la Magistrat	5
Une police municipale au service des citoyen-ne-s, au cœur des quartiers	6
Mot de la Commandante	7
Missions principales du SPM	8
Faits marquants en 2023	10
La police municipale en chiffres en 2023	14
Activité de la centrale d'appels	16
Activité de terrain	17
Zoom sur	18
Trois axes d'actions prioritaires	22
Présence préventive & dissuasive dans les zones prioritaires	24
Sanctions par thématiques	26
Adresses et contacts	30



Une police qui s'adapte aux nouvelles (mauvaises) habitudes



Marie Barbey-Chappuis

Conseillère administrative
en charge du Département
de la sécurité et des sports

La police municipale de la Ville de Genève fait partie intégrante de la cité. Ses 206 employé-e-s vivent et travaillent quotidiennement au cœur de Genève.

En tant que force de proximité, la police municipale a effectué en 2023 près de 90'000 heures de patrouilles pédestres dans nos rues, places, parcs et quais. Une présence essentielle qui exerce un effet préventif indéniable et rassure les citoyens.

La police municipale effectue aussi un remarquable travail d'îlotage en allant au contact de celles et de ceux qui constituent le tissu de Genève. En 2023, plus de 6'000 commerces ont été visités, plus de 200 associations ont été contactées sans oublier les déplacements dans les maisons de quartier et les écoles. Chaque problématique nécessite une approche particulière afin d'y apporter une réponse efficace.

Mais au-delà de ce travail d'anticipation avec les acteurs de la ville, la police municipale doit aussi sanctionner certains nouveaux comportements qui génèrent parfois de... nouvelles incivilités. L'évolution technologique qui a rendu possible le boom des trottinettes électriques (souvent non homologuées) ne va pas sans difficultés. Lourds, rapides, ces engins n'ont pas leur place sur les trottoirs ou dans les espaces dévolus aux piétons, enfants et seniors compris. En 2023, 283 propriétaires de trottinettes ont été verbalisés par la police municipale.

La police municipale doit aussi s'adapter à l'évolution des mœurs. Le harcèlement de rue a été trop longtemps sous-estimé en milieu urbain, il ne doit plus être toléré. Se déplacer sur l'espace public sans être importuné est un droit. Je salue ici le travail novateur de la police municipale qui a recueilli plus de 200 signalements l'année dernière et assuré un traitement adéquat des cas grâce à des agents spécialement formés.

Vous trouverez dans les pages qui suivent les éléments marquants de l'activité de la police municipale en 2023. Pour ma part, je tiens ici à remercier l'ensemble des agent-e-s, ainsi que leurs officiers et officières, leur commandante, sans oublier le personnel non uniforme. Leur travail mérite d'être connu et reconnu !

Bonne lecture.

Une police municipale au service des citoyen-ne-s, au cœur des quartiers

Des horaires étendus



Jusqu'à 3h du matin
les jeudis, vendredis
et samedis

8 postes et antennes de quartier



Lutte contre le harcèlement de rue



Une cellule d'agent-e-s
spécialement formé-e-s
à l'écoute des victimes

Mot de la Commandante



Christine Camp

Commandante et
Cheffe de Service

Notre Corporation est fière de son engagement quotidien, pour lequel elle œuvre de manière étroite au cœur des quartiers. Ce document met en lumière la vaste gamme d'actions entreprises pour le bien-être des citoyennes et citoyens, valorisant ainsi le travail acharné de ses agents et agentes.

La lutte contre la petite et moyenne criminalité, qui empoisonnent le quotidien des habitantes et habitants de Genève, constitue le cœur même de notre métier. Prévention, dissuasion et répression sont autant d'actes quotidiens accomplis avec détermination pour améliorer la qualité de vie de notre cité.

Au-delà des actions répressives, tisser des liens avec toutes les actrices et tous les acteurs de quartier s'avère essentiel à l'exercice gratifiant de notre métier, proche des réalités citoyennes. Ensemble, nous travaillons à résoudre les problèmes, dans le cadre de nos compétences, pour le bien-être collectif.

Notre objectif demeure inchangé : continuer à développer des actions de proximité, au service de la sécurité, de la tranquillité et du bien-être de la population genevoise. En tant que Corporation engagée, nous restons résolument attachés à notre mission, au service de la Ville de Genève.

Proximité



Écoute et contact
permanents avec
la population

Bien-vivre



Maintien de la
tranquillité publique
en Ville de Genève

Sécurité



Prévention et lutte contre
la délinquance de rue
et les incivilités

Cohésion



Accompagnement et
sensibilisation auprès de
la jeunesse ou des aîné-e-s

Et aussi

- Des missions de santé publique, de sécurité routière
- Des collaborations avec différents services de l'Etat, de la Ville et des autres communes

Centrale d'appel

022 418 22 22

Missions principales du SPM

Le Service de la police municipale de la Ville de Genève (SPM) poursuit sa mission centrée sur la proximité avec les résidents et résidentes ainsi que les parties prenantes locales pour promouvoir la sécurité et la tranquillité dans les quartiers. Les agents et les agentes s'engagent activement avec divers-es acteurs et actrices, favorisant ainsi une meilleure qualité de vie.

Grâce à ces liens de proximité qui sont renforcés jour après jour, l'objectif principal de la police municipale consiste à détecter la petite et la moyenne délinquance et les résoudre en amont. Pour ce faire, le service mise sur la prévention et la dissuasion, sans pour autant oublier le volet répressif, lorsque celui-ci s'avère nécessaire.

Interaction avec la communauté au cœur des quartiers

Forts d'une connaissance approfondie des quartiers, les membres de la police municipale privilégient les contacts réguliers avec les résident-e-s, les commerçant-e-s, les associations, les concierges et les responsables d'établissements scolaires. Les patrouilles à pied ou à vélo sont privilégiées pour favoriser l'accessibilité et l'échange avec la population.

Prévention de la petite et moyenne criminalité

La police municipale joue un rôle central dans la sécurité de proximité en dissuadant les comportements délictueux par une présence visible et proactive. Elle s'engage dans la prévention et la répression de diverses formes de délinquance, y compris la consommation de stupéfiants sur la voie publique, tout en étant habilitée à intervenir en flagrant délit, notamment pour le vol à la tire ou lors d'altercations.

Sécurité routière

Le SPM agit contre les infractions routières potentiellement dangereuses sur tout le territoire de la Ville de Genève, mettant particulièrement l'accent sur la sécurité des piéton-ne-s, des écolier-ère-s et des usager-ère-s vulnérables de la route. Par ses actions, le SPM entend favoriser une cohabitation harmonieuse et sécurisée de toutes les formes de mobilité.

Surveillance du domaine public

La police municipale veille au respect de la tranquillité publique en luttant contre les nuisances sonores et les rassemblements sauvages. Des horaires étendus jusqu'à 3h du matin les jeudis, vendredis et samedis assurent une présence policière lorsque les nuisances sont les plus préoccupantes. Elle intervient également pour sensibiliser les usager-ère-s aux problèmes d'insalubrité sur le domaine public, tels que le débarras sauvage et le littering.



Rencontre et sensibilisation de la jeunesse, les citoyen-ne-s de demain

Des initiatives sont régulièrement déployées pour renforcer les liens entre la police municipale et les jeunes, principalement à travers des programmes de sensibilisation dans les écoles primaires. On y aborde le thème du « respect » (des gens, du matériel, de leurs camarades) et de la « prévention », notamment des dangers liés à l'utilisation des réseaux sociaux ou encore le bon comportement à adopter au guidon d'une trottinette.

Des activités sont également organisées pendant les vacances scolaires, en collaboration avec des partenaires tels que les maisons de quartier ou les antennes sociales de proximité, dans le but de renforcer les liens entre les agent-e-s de la police municipale et les jeunes, et ainsi les engager dans le maintien du bien-vivre ensemble dans leur quartier.

Sécurité et santé publique

En période de conditions météorologiques extrêmes telles que les grands froids, les canicules ou les crues de l'Arve, la police municipale est activement impliquée dans la mise en place de plans d'urgence visant à secourir les individus dans le besoin ou susceptibles de l'être.

Collaboration avec les autres maillons de la chaîne sécuritaire

La police municipale travaille en étroite collaboration avec les autres entités de sécurité locales pour renforcer le tissu sécuritaire de la région. Ses actions s'inscrivent en complémentarité avec celles de la police cantonale et des autres polices municipales, garantissant ainsi une coordination efficace notamment à travers des « contrats locaux de sécurité » ou des conventions intercommunales.

Faits marquants en 2023

Célébration du 180^{ème} anniversaire du Service

En 2023, la Police Municipale de la Ville de Genève célébrait ses 180 ans d'engagement envers la sécurité et le bien-être de la communauté. Depuis ses modestes débuts au XIX^e siècle, le service a évolué pour devenir un pilier de la vie genevoise, partenaire proactif de la sécurité de proximité et du bien-vivre ensemble dans tous les quartiers de la ville.

Pour marquer cet anniversaire, une manifestation grand public a été organisée au Parc des Bastions le 13 mai 2023. Des démonstrations grandeur nature de la Bike-Police et des techniques d'intervention ont été présentées, offrant un aperçu du métier d'agent-e de la police municipale. En plus des activités sportives et des initiations à la boxe, les visiteurs-euse-s ont pu découvrir les missions essentielles de la police de proximité tout en s'amusant.

L'événement a attiré un public nombreux malgré une météo mitigée. Ce succès a permis d'établir un dialogue de qualité avec la population, soulignant l'importance de renforcer les liens entre la police municipale et la population. Au-delà de la célébration, cette journée a mis en lumière le rôle crucial, mais parfois méconnu, de la police municipale dans la sécurité et le renforcement du tissu social en Ville de Genève.

Campagne de recrutement

Entre avril et mai 2023, la police municipale de la Ville de Genève a lancé une ambitieuse campagne de recrutement. À travers des affiches et visuels originaux, elle a visé les candidat-e-s potentiel-le-s en mettant en valeur des traits de caractère souvent sous-estimés mais précieux dans le métier d'agent-e. Le message était clair : « Nos particularités peuvent être des atouts pour une police proche des citoyen-ne-s, ancrée dans les quartiers ».

Cette campagne s'est accompagnée du lancement d'un site Internet dédié au recrutement, offrant une plateforme complète d'informations et de conseils pour les futur-e-s agent-e-s. Désormais, tout est centralisé sur www.police-municipale.ch, des missions de base aux conditions d'embauche, en passant par les étapes du processus de sélection et les astuces pour réussir les tests. Parallèlement, la police municipale a investi les réseaux sociaux en lançant son propre compte Instagram @policemunicipale_ge. Cette initiative vise à mieux faire comprendre les missions et les réalités du métier, renforçant ainsi la visibilité et l'accessibilité de la police municipale auprès du public.

Afin de répondre toujours mieux aux missions nombreuses et variées qui lui sont attribuées, le Service de la police municipale a un besoin constant de nouveaux-elles agents-es qui sont prêt-e-s à mettre leurs compétences au service de la population. Une vingtaine de personnes doivent être recruté-e-s, soulignant l'importance de cette fonction de proximité dans la lutte contre la petite et moyenne criminalité et la préservation de la qualité de vie dans nos quartiers. À la clé, une carrière stimulante où sont promues des valeurs essentielles tel que le service à la population.

Elargissement du dispositif de lutte contre le harcèlement de rue, en collaboration avec les communes genevoises

Depuis le 1^{er} juin 2022, l'application « Genève en poche » permet aux victimes, témoins ou proches de signaler les cas de harcèlement de rue à la police municipale, contribuant ainsi à accroître la sécurité sur la voie publique. Cette initiative vise à endiguer les comportements inacceptables tels que les sifflements, les commentaires déplacés sur l'apparence, les attouchements et les regards insidieux.

Parallèlement, le SPM a renforcé sa sensibilisation au sexisme ordinaire et au harcèlement dans l'espace public, formant ses agent-e-s à repérer et prévenir ces situations problématiques. Forte de cette expertise, la police municipale poursuit son engagement dans la lutte contre le harcèlement de rue et s'efforce d'améliorer l'accompagnement des victimes.

En 2023, sous l'impulsion du SPM, cette initiative a été étendue au-delà des frontières de la Ville. Désormais, les résident-e-s de Lancy, Meyrin, Vernier et Carouge peuvent également signaler les incidents de harcèlement dans l'espace public, grâce à un partenariat entre ces communes et la Ville de Genève. Ce dernier, concrétisé par la signature d'une convention, permet aux polices municipales des communes partenaires de traiter les signalements de harcèlement dans leurs territoires respectifs.

De plus, ces communes ont bénéficié de l'expérience de la police municipale de la Ville de Genève pour la mise en place et la formation continue de cellules d'accompagnement des victimes, avec des agent-e-s spécialement formé-e-s à cette mission.

MINUTIEUX-SE

LA POLICE MUNICIPALE A BESOIN DE TOI & DE TON SENS DU DÉTAIL



NOUS RECRUTONS
VOS PARTICULARITÉS
SONT DES ATOUTS POUR NOUS
POLICE-MUNICIPALE.CH / [@POLICEMUNICIPALE_GE](https://www.instagram.com/policemunicipale_ge)



**Renforcement des actions de proximité,
au cœur des quartiers**

Le SPM a intensifié ses actions de proximité, adoptant une approche novatrice pour renforcer les liens avec les quartiers. Au cœur de cette stratégie, le « Fourgon Mobile de Proximité » a été déployé dans divers lieux prisés par la population tels que, par exemple, la Plage des Eaux-Vives, le Sentier des Saules, la rue du Môle aux Pâquis, la place des Grottes, le parc Geisendorf ou encore la place du Molard.

Cette présence visait à promouvoir le bien-vivre ensemble au sein de ces différents endroits et favoriser un dialogue direct avec les résident-e-s et les usager-ère-s de ces espaces. En effet, les agent-e-s étaient disponibles aborder des sujets tels que le harcèlement de rue, l'usage responsable des lieux visités ou même parler du métier d'agent-e. Ces rencontres informelles, hors d'un poste, ont aussi permis de recueillir certaines doléances des habitant-e-s en lien avec leur quartier.

Cette démarche illustre l'engagement de la Ville de Genève à maintenir un environnement sûr et agréable pour toutes et tous. En sensibilisant les citoyen-ne-s aux normes de comportement, la police municipale favorise une participation active de la communauté à la préservation de la qualité de vie en Ville de Genève. Grâce à cette approche proactive, la police municipale a pu identifier ou plutôt confirmer des zones à risque et renforcer sa présence là où cela était nécessaire mais aussi favoriser un sentiment de cohésion sociale au sein des quartiers, renforçant ainsi les liens entre les autorités locales et la communauté.

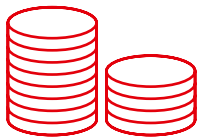
Campagne de collecte de sang

Une trentaine d'agent-e-s de la police municipale de la Ville de Genève ont participé à une collecte de sang, organisée en collaboration avec le Centre de transfusion sanguine (CTS) des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG). L'initiative, lancée par un membre de la police municipale, a été accueillie avec enthousiasme. Tous-tes volontaires, ils-elles ont saisi l'occasion de contribuer au bien-être de la population en donnant leur sang.

La collecte a eu lieu à la Salle Communale de Plainpalais, spécialement affectée pour l'occasion par le Service de la police municipale et équipée par le CTS. La participation des agent-e-s de la police municipale illustre leur engagement envers la communauté et contribue à sauver des vies, d'une manière différente. Parmi les trente agent-e-s engagé-e-s, quatorze étaient de nouveaux-elles donneur-euse-s, soulignant l'impact de cette initiative sur la création de nouvelles habitudes de don. Le Service de la police municipale a pour objectif de pérenniser cette action, en invitant d'autres services de la Ville à se joindre à son initiative, afin de mobiliser encore davantage de candidat-e-s au don.

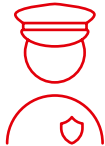


La police municipale en chiffres en 2023



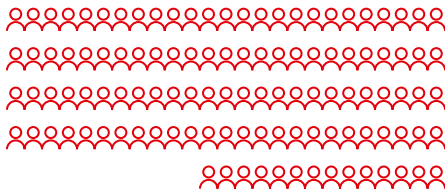
45.8 mio

budget du service (CHF),
comptes 2023



206

employé-e-s, dont:



152

agent-e-s de terrain



6

officier-ère-s d'Etat-Major



3

formateur-ric-e-s



6

aspirant-e-s / nouveaux-elles agent-e-s



12

opérateur-ric-e-s de la centrale d'appels



27

civil-e-s



Activité de la centrale d'appels

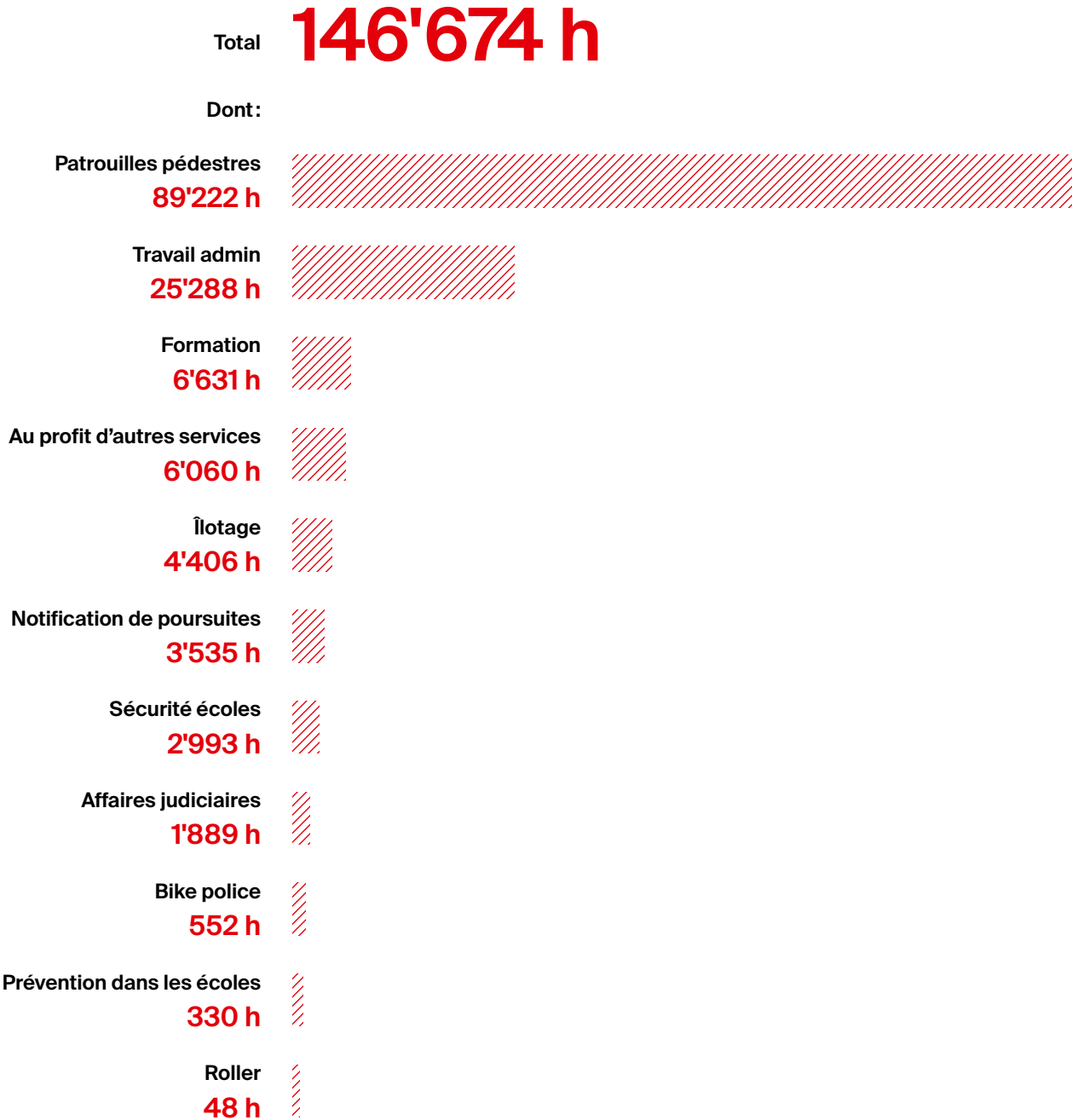
La centrale d'appels de la police municipale joue un rôle crucial en tant qu'interface avec le public, faisant office de guichet dans sa forme dématérialisée. Elle est souvent sollicitée par des particuliers, mais aussi par des entreprises, des commerçant-e-s, des partenaires ou des associations. Les requêtes concernent essentiellement des aspects de sécurité mais, parfois, celles-ci peuvent se rapporter à des situations dépassant le cadre des compétences conférées à la police municipale, telles que des problèmes familiaux, médicaux ou sociaux.

Lorsque la police municipale ne peut pas traiter directement la situation, elle oriente les personnes vers les services compétents, tels que des médecins, des services sociaux ou encore la police cantonale.



Activité de terrain

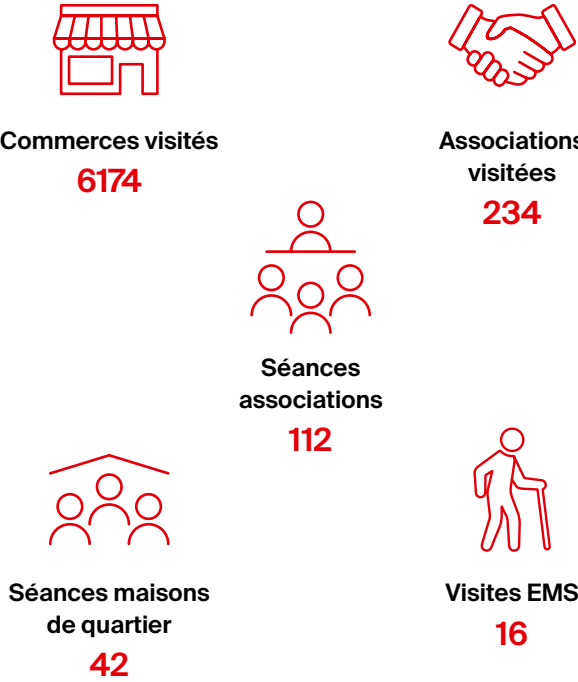
Les agent-e-s de la police municipale passent la majorité de leur temps sur le terrain afin de répondre aux besoins et aux attentes des citoyen-ne-s. Lors de leurs patrouilles, essentiellement pédestres, ces dernier-ère-s assurent une présence préventive, dissuasive et répressive face à la délinquance de rue, tout en maintenant des contacts continus avec les habitant-e-s et les divers-se-s acteur-ric-e-s des quartiers, à travers des échanges proactifs.



Zoom sur

Îlotage de la Police municipale dans les quartiers

Tous-tes les partenaires sont important-e-s et ont besoin d'avoir un lien privilégié avec les agent-e-s. En effet, que ce soit pour discuter avec un-e commerçant-e au sujet d'une nuisance ou pour répondre aux questions des citoyen-ne-s lors de séances dans les maisons de quartier, les EMS ou avec des associations par exemple, les agent-e-s sont là aussi pour créer des ponts. L'agent-e fait office de répondant-e direct-e et constitue un maillon essentiel du lien de proximité. Ce travail permet d'identifier les problèmes rapidement et formuler proactivement des réponses cohérentes et essentielles pour les requérant-e-s.



Sécurité dans les écoles primaires et prévention de la délinquance juvénile

La police municipale accorde également une grande importance à la sécurité dans les écoles primaires et autour de celles-ci. Tout d'abord, elle veille à la sécurisation des chemins empruntés par les jeunes écolier-ère-s, notamment lors de chaque rentrée scolaire dans le cadre des opérations «Pré-DiRe*», où des agent-e-s sont spécialement engagé-e-s pour sanctionner les comportement inadaptés. Ensuite, elle effectue des visites régulières dans les classes de primaire avec du personnel spécialement formé à ce public cible pour prévenir et sensibiliser les enfants à certaines incivilités qui peuvent perturber la vie dans les quartiers. Ces visites, couplées aux actions menées auprès des maisons de quartier, permettent de créer des liens de confiance avec la jeune génération et ainsi de prévenir la délinquance juvénile.

* «Prévention Dissuasion Répression»

Notification des actes de poursuite

En mai 2022, le Grand Conseil a décidé de déléguer aux communes la tâche de notifier les actes de poursuite aux débiteur-rice-s. En Ville de Genève, cette responsabilité à été attribuée aux agent-e-s de la police municipale.

Cette mission exige une connaissance approfondie du terrain ainsi qu'une capacité à mener des enquêtes de proximité lorsque les débiteur-rice-s ne sont pas présents à leur domicile ou sur leur lieu de travail.

Poste	Dossiers reçus	Heures
Eaux-Vives	1'197	644
Pâquis	1'039	468
Grottes	640	343
Jonction	781	394
Charmilles	1'122	604
Acacias	1'361	459
Petit-Saconnex	420	308
Champel	487	318
Total	7'047	3'538



Lutte contre le harcèlement de rue

Dans le cadre de son engagement continu envers la sécurité et le bien-être de la population, la police municipale vise à répondre de manière proactive aux préoccupations croissantes liées au harcèlement de rue. En 2023, elle a intensifié sa lutte contre le harcèlement de rue en Ville de Genève, en promouvant notamment l'utilisation de l'application « Genève en Poche » et son outil de signalement des cas de harcèlement. Cela s'est traduit par une augmentation du nombre de signalements par rapport à l'année précédente.

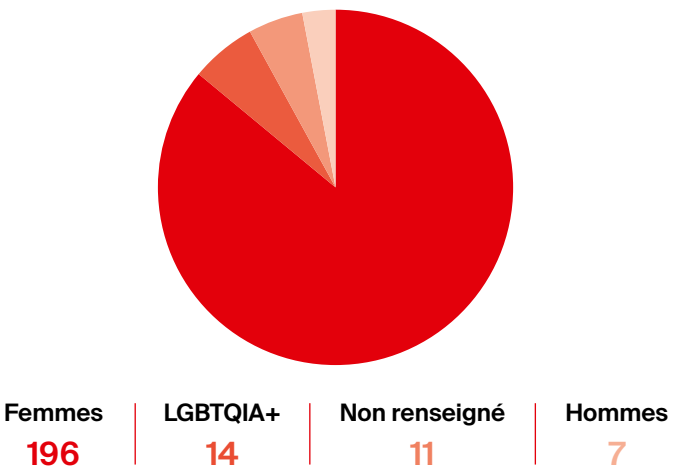
Au 31 décembre 2023, un total de 228 cas de harcèlement ont été signalés, marquant une hausse notable par rapport à 2022, où 183 signalements avaient été enregistrés après 7 mois de fonctionnement. Selon le « Diagnostic local de sécurité » (DLS) 2023, 22.7 % des Genevois-e-s sondé-e-s affirment avoir été victime de harcèlement de rue au cours des 5 dernières années, soit une légère diminution par rapport au sondage de 2020 (23.7%). Il est important de souligner que cette problé-

matique concerne principalement les jeunes femmes. En moyenne, 34.6 % des femmes ont été victimes de harcèlement de rue au cours des 5 dernières années dans le Canton, avec 75.9 % pour la tranche d'âge de 15 à 24 ans et 61.7 % pour celle des 25 à 34 ans.

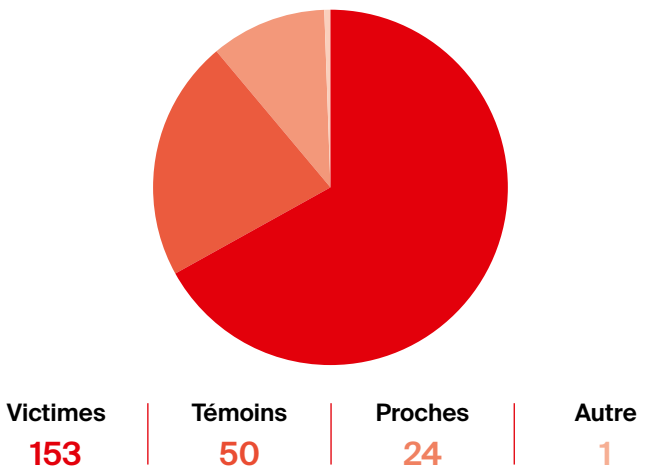
L'augmentation du nombre de signalements témoigne donc d'une prise de conscience croissante des ressources disponibles pour lutter contre ce fléau. Il est également encourageant de constater qu'en 2023, 26 % des victimes (soit 6 points de plus qu'en 2022) ont exprimé le désir d'être contactées, et que 59 d'entre elles ont bénéficié d'un suivi personnalisé. Cette proportion démontre l'importance et l'efficacité des mesures d'accompagnement mises en place par la police municipale.



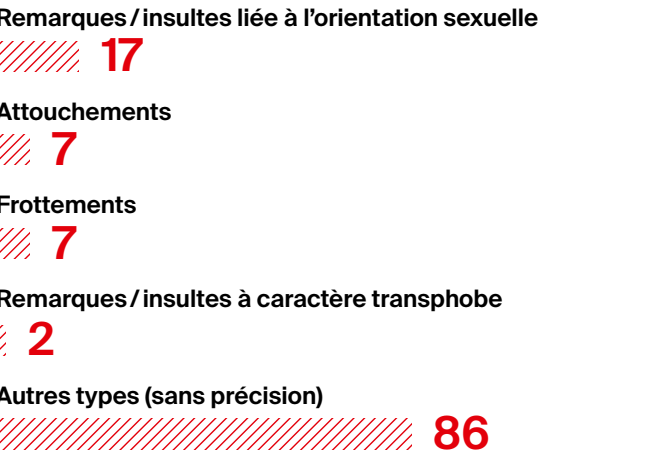
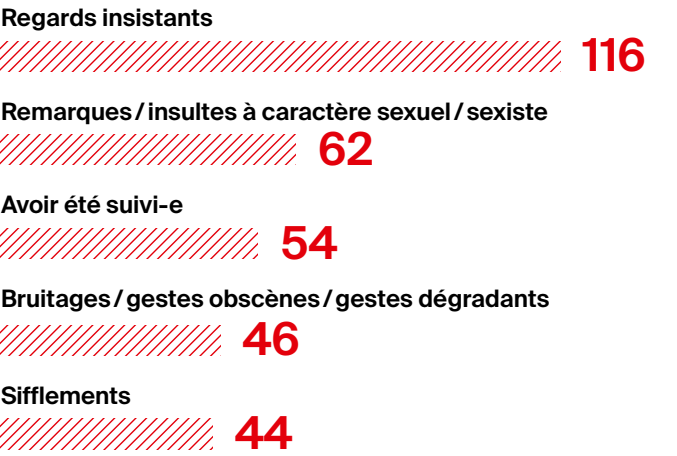
Profils des victimes*



Répartition des signalements par catégorie



Nature des signalements



Nombre de signalements



* le public est libre de donner cette information

Trois axes d'actions prioritaires

La Ville et le Canton de Genève ont conclu, depuis 2013, un Contrat Local de Sécurité (CLS). Celui-ci a joué un rôle significatif dans l'amélioration de la coordination des actions entre les forces de police cantonale et municipale, augmentant ainsi leur présence sur le terrain et améliorant leur capacité à répondre aux attentes des résident-e-s des quartiers de manière complémentaire. Le CLS vise à définir des axes prioritaires de collaboration entre la police cantonale et la police municipale, à l'échelon du territoire communal, afin d'optimiser les mesures de prévention et de répression prises pour lutter contre des problèmes de sécurité déterminés. La police municipale peut également être amenée à agir en toute autonomie sur ces axes prioritaires.

		Axe 1		Axe 2		Axe 3	
		Prévention et lutte contre la délinquance de rue		Lutte contre les nuisances émanant des établissements publics et des rassemblements sur la voie publique		Prévention et lutte contre les infractions à la loi sur la circulation routière	
	Poste	Heures (PolMun seule)	Agent-e-s engagé-e-s	Heures (PolMun seule)	Agent-e-s engagé-e-s	Heures (PolMun seule)	Agent-e-s engagé-e-s
1	Eaux-Vives	87	78	261	132	376	371
2	Pâquis	1146	1136	224	360	204	174
3	Grottes	935	941	141	196	206	226
4	Jonction	108	104	449	347	127	127
5	Charmilles	293	233	122	168	348	350
6	Acacias	146	137	202	322	194	198
7	Petit-Saconnex	154	228	13	11	67	92
8	Champel	31	37	26	25	184	205
Total		2900	2894	1438	1561	1706	1743



Présence préventive & dissuasive dans les zones prioritaires

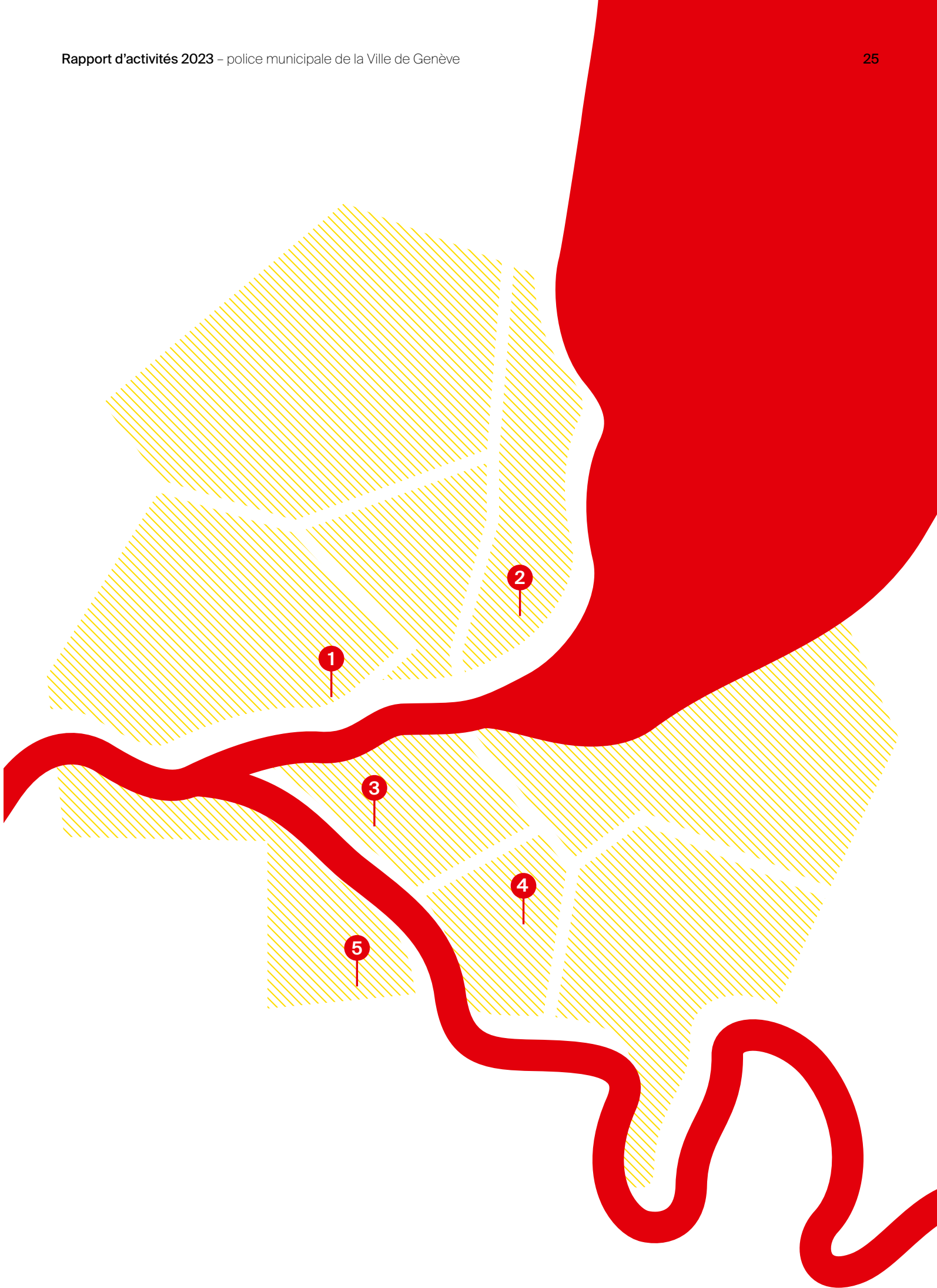
Bien que la police municipale intervienne sur l'ensemble du territoire de la Ville, cinq zones prioritaires ont été identifiées dans le cadre du Contrat Local de Sécurité (CLS) :

- 1 Secteur Coulouvrenière / Seujet
- 2 Pâquis centre et Cornavin
- 3 Jonction / Sentier des Saules
- 4 Plaine de Plainpalais et environs
- 5 Parc des Acacias / Minoteries

Ces zones ont été sélectionnées en fonction des observations sur le terrain et des résultats des derniers «Diagnostics locaux de sécurité» (DLS 2020 et 2023). Elles rencontrent principalement des problèmes liés à la consommation de stupéfiants, au harcèlement de rue, aux rassemblements nocturnes et aux nuisances sonores.

En 2023, en complément des axes prioritaires définis par le CLS, un accent particulier a été mis sur le secteur Pâquis / Cornavin pour répondre à l'augmentation des signalements et des incidents liés à la consommation de drogues dans cette zone. Le SPM y a donc intensifié ses patrouilles et ses actions de prévention, visant ainsi à réduire les nuisances associées à la consommation de stupéfiants tout en améliorant la sécurité et la qualité de vie des résident-e-s et des usager-ère-s de cette zone.

Zone	PolMun		PolMun & PolCant	
	Heures	Agent-e-s engagé-e-s	Heures	Agent-e-s engagé-e-s
1 Coulouvrenière / Seujet	90	53	104	65
2 Pâquis / Cornavin	1 313	371	157	87
3 Jonction / Sentier des Saules	519	538	138	73
4 Plainpalais	559	555	90	45
5 Acacias / Minoteries	71	65	108	54
Total	2552	1582	597	324



Sanctions par thématiques

Mobilité

Principales infractions trottinettes

En quelques années, la trottinette électrique est devenue un moyen de transport à part entière, apprécié par de nombreux-euses usager-ère-s. Cependant, la présence croissante de ces engins sur l'espace public suscite des préoccupations croissantes de sécurité parmi la population genevoise, d'autant plus que le nombre d'engins non-homologués en circulation continue à augmenter. En 2023, les saisies de ces trottinettes ont encore progressé. Par ailleurs, il est constaté trop souvent que les conducteur-rice-s de trottinettes électriques empruntent les voies piétonnes, ce qui constitue un danger. La police municipale a mené des opérations de prévention et de répression dans des lieux où ce phénomène est fréquemment observé, notamment au Jardin Anglais ou sur le Quai des Bergues. Il est important de rappeler qu'ils-elles ont l'obligation de circuler sur les voies de circulation réservées aux cyclistes.



Trottinettes verbalisées **283** +38%

Principales infractions vélos

La police municipale axe ses priorités sur les comportements les plus enclins à générer des accidents, notamment avec les piéton-ne-s, comme les enfants et les seniors, dans les zones piétonnes ou sur les trottoirs.



Ne pas observer un feu de signalisation	656
Rouler sur le trottoir malgré l'interdiction	260
Circuler de nuit sans feu sur une route éclairée	216
Ne pas observer le signal Interdiction générale de circuler	213
Ne pas observer le signal Circulation interdite aux cycles	212
Ne pas observer le signal de prescription Zone piétonne	211
Ne pas observer le signal de prescription « Accès interdit »	138
Utiliser un téléphone sans dispositif mains libres	102
Ne pas accorder la priorité à un passage pour piétons	16
Utiliser la piste ou la bande cyclable à contresens	14
Total	2'228 +64%

Principales infractions motos et scooters

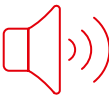
De la même manière que les cyclistes, les conducteurs et conductrices de deux-roues motorisés (2RM) sont régulièrement verbalisé-e-s lorsqu'ils-elles mettent en danger les piéton-ne-s, notamment en circulant dans des zones piétonnes ou en stationnant sur les trottoirs. En effet, la plupart des infractions commises par cette catégorie d'usager-ère-s de la route sont liées au mauvais stationnement. Une attention toute particulière est également portée aux 2RM qui empruntent les pistes cyclables, représentant ainsi un danger pour les cyclistes.



Stationner hors des cases de stationnement et endroit interdit	363
Stationnement zone « arrêt interdit »	345
Non resp. zone piétonne (circulation & stationnement)	189
Non resp. circulation interdite ou « accès interdit »	166
Bande cyclable	151
Stationnement sur trottoir	101
Franchir une ligne de sécurité ou empiéter sur elle	76
Circuler sur une voie réservée aux bus ou aux tram	56
Rouler sur trottoir	45
Motocycliste ne restant pas à leur place dans une file	39
Non resp. signalisation lumineuse	29
Utiliser un téléphone sans dispositif mains libres	9
Total	2'266 +29%

Tranquillité

À travers nos échanges fréquents avec les habitant-e-s des quartiers, le besoin de tranquillité revient souvent comme une préoccupation majeure, notamment en termes de repos et de santé publique. C'est pourquoi la police municipale intervient activement pour prévenir les nuisances sonores émanant de l'espace public. Ces perturbations, causées par des individus ou des groupes - souvent sous l'emprise de l'alcool - se manifestent par des cris ou des comportements bruyants dans l'espace public.



Nuisances sonores émanant d'établissements publics	170
Nuisances sonores isolées dans l'espace public	22
Nuisances sonores émanant d'attroupements dans l'espace public	18
Total	223 -1%

Vente à l'emporter de boissons alcooliques et de produits du tabac (LTGVEAT)

La loi sur la remise à titre gratuit et la vente à l'emporter de boissons alcooliques, de produits du tabac et de produits assimilés au tabac (LTGVEAT) vise plusieurs objectifs, dont la protection de la santé publique en régulant la vente de substances potentiellement nocives. Elle cherche également à protéger les mineurs en restreignant leur accès aux produits alcooliques et du tabac, mais aussi à empêcher les nuisances provoquées par les rassemblements aux abords des épiceries de nuit. La difficulté pour la police municipale dans ce domaine est le fait de ne pas pouvoir travailler en tenue civile pour effectuer des achats tests. Pour pallier cette contrainte, les actions CLS permettent de mutualiser les forces avec la PCTN (Service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir) et la police cantonale, renforçant ainsi l'efficacité des contrôles et des mesures de prévention.

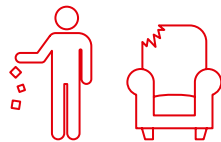


Omettre de mettre les boissons alcooliques sous clé et les soustraire à la vue du public	43
Remettre à titre gratuit ou vendre des boissons alcooliques à l'emporter entre 2100-0700	10
Vente de boissons alcooliques sans autorisation du PCTN	8
Contrevenant déjà condamné à une reprise en raison d'une violation des prescriptions de la LTGVEAT dans les trois ans qui précèdent l'infraction par une amende devenue exécutoire	8
Autres infractions à la LTGVEAT	8
Exploitant d'un point de vente de produits finis conditionnés de cannabis légal, ne pas avoir annoncé son établissement à l'autorité compétente	5
Total	82 +74 %

Propreté

Selon le « Diagnostic local de sécurité » (DLS) 2023, les incivilités liées à la propreté figurent parmi celles qui, au quotidien, importunent le plus les Genevois-es interrogé-e-s. C'est pourquoi la police municipale, en collaboration avec l'Entité de Gestion des Incivilités (EGI) du Service de la Voirie - Ville propre, maintient sa vigilance pour sanctionner ces comportements nuisibles à la fois pour l'environnement et la santé publique.

Deux types d'incivilités en matière de propreté sont identifiés : le « littering », qui consiste à jeter des déchets dans des endroits inappropriés sans utiliser de poubelle ou de conteneur approprié, englobant divers types de déchets tels que papiers, emballages, bouteilles, canettes et mégots de cigarettes ; ainsi que les « débarras sauvages » de vieux meubles et d'objets divers dans des endroits non autorisés.



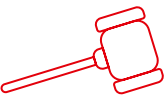
Littering	
Mégots	652
Salissures autres	86
Total	738 -1%
Débarras sauvage	
Dépôt illicite de déchets	555
Déchets déposés en dehors des horaires autorisés	170
Non-resp. prescription évacuation & élimination déchets de chantier	7
Total	732 +1%

Procédures judiciaires et contraventionnelles

Le SPM exerce des compétences en matière de police judiciaire, ce qui lui confère un rôle essentiel dans le maintien de l'ordre et la sécurité publique au niveau local. Les agents et agentes sont habilité-e-s à intervenir dans divers domaines, y compris dans les cas d'infractions à certaines Lois fédérales, comme notamment celles sur les stupéfiants, sur les armes ou encore aux règles de circulation routière. Ils-elles ont la possibilité de procéder à des arrestations et des perquisitions en matière judiciaire, que ce soit de leur propre initiative, sur dénonciation ou sur mandat du Ministère public.

Les rapports établis par la police municipale ont une valeur juridique et doivent être transmis directement au Ministère public, simplifiant ainsi les procédures administratives. En cas de crime ou délit ne relevant pas de leur compétence, les agents et agentes ont l'obligation – si l'infraction est punissable d'office – de la dénoncer à la police ou au Ministère public, garantissant ainsi une coordination efficace entre les différentes instances de l'application de la loi.

En 2023, on constate une forte augmentation du nombre de procédures judiciaires et contraventionnelles. Celle-ci peut être expliquée par plusieurs facteurs tels que la reprise des sanctions contre la mendicité ou encore, en ce qui concerne la LArm par exemple, l'augmentation du nombre d'armes blanches en circulation saisies.



Procédures judiciaires	
Loi sur les étrangers	70
Loi sur la circulation routière	171
Autres (par ex. LArm)	42
Rapports d'interpellation	96
Total	379 +76%
Contraventions	
Contravention stupéfiants	239
Contravention Mendicité	920
Contravention Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI)	118
Autres infractions à la Loi pénale genevoise (LPG)	70
Total	1'347 +107%

Chiens

Les déjections canines sur la voie publique font partie des salissures urbaines régulièrement constatées. La grande majorité des propriétaires de chiens utilisent les caninettes à disposition, mais celles et ceux qui ne le font pas sont amendables (CHF 100.-, l'amende double en cas de récidive).



Contravention Chiens (incl : déjections canines)	146
Non tenus en laisse	121
Total	267 -4%

Adresses et contacts

Centrale d'appel
+41 22 418 22 22

1 Poste des Acacias

Route des Acacias 36
1227 Genève
+41 22 418 62 62
police municipale.acacias@ville-ge.ch

2 Poste des Charmilles

Rue de Lyon 97
1203 Genève
+41 22 418 82 82
police municipale.charmilles@ville-ge.ch

3 Poste des Eaux-Vives

Rue de Jargonnant 4
1207 Genève
+41 22 418 60 70
police municipale.eaux-vives@ville-ge.ch

4 Poste des Grottes

Rue Julia-Chamorel 1
1201 Genève
+41 22 418 56 80
police municipale.grottes@ville-ge.ch

5 Poste de la Jonction

Rue du Stand 25
1204 Genève
+41 22 418 83 00
police municipale.jonction@ville-ge.ch

6 Poste des Pâquis

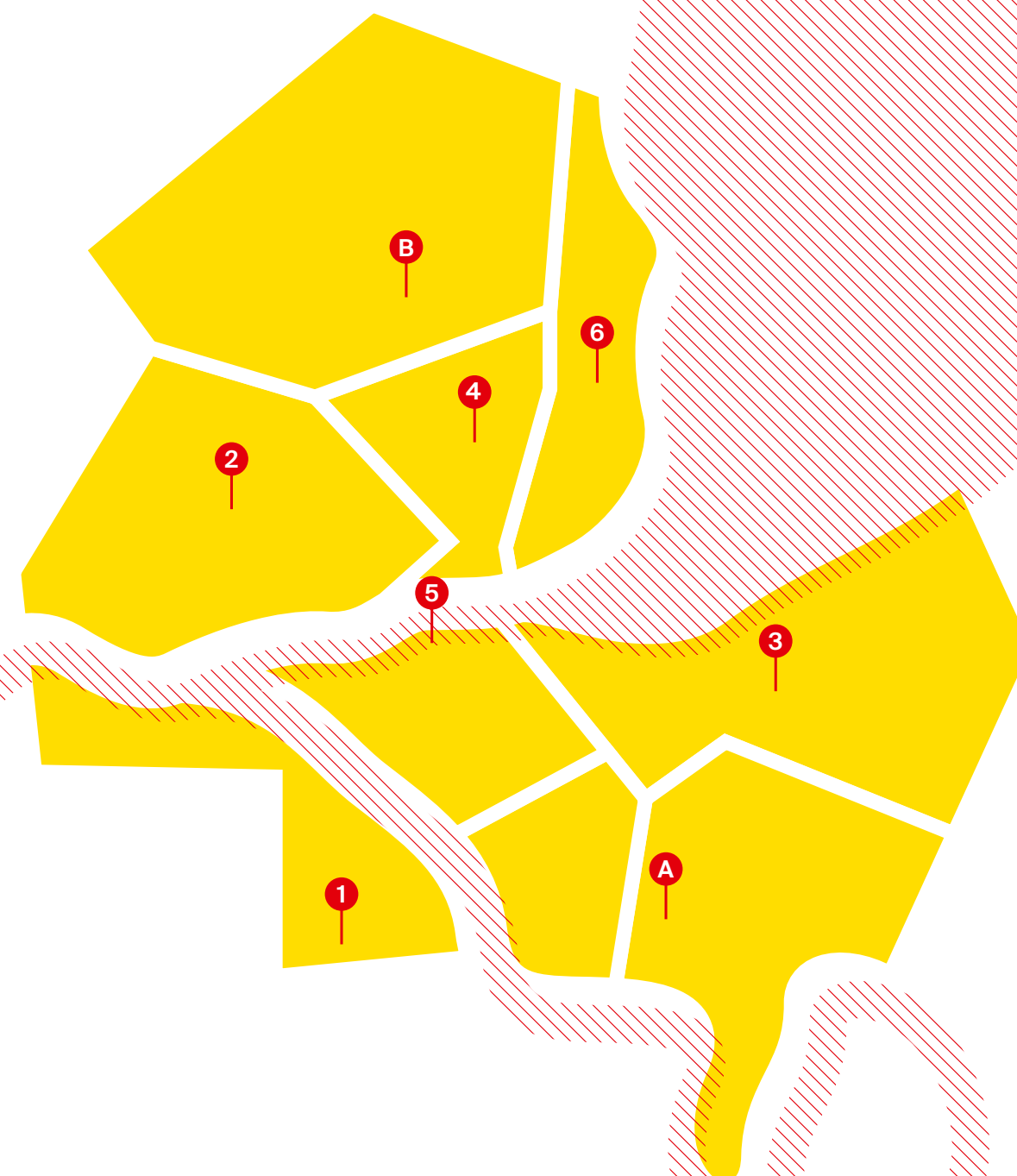
Rue Rothschild 27
1202 Genève
+41 22 418 54 00
police municipale.paquis@ville-ge.ch

A Antenne de Champel

Chemin de l'Escalade 9
1206 Genève
+41 22 418 83 30
police municipale.champel@ville-ge.ch

B Antenne du Petit-Saconnex

Chemin des Colombettes 1
1202 Genève
+41 22 418 62 82
police municipale.petit-saconnex@ville-ge.ch



**Département de la sécurité
et des sports**

Rue de l'Hôtel-de-Ville 4
CP 3214
1211 Genève 3
www.geneve.ch

**Service de la Police Municipale
(SPM)**

Boulevard du Pont-d'Arve 35
1205 Genève



VILLE DE
GENÈVE